



COMMUNIQUE DE PRESSE

16 ENTREPRISES DE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES ET DE VOYAGEURS SIGNENT LA CHARTE « OBJECTIF CO₂ : les transporteurs s'engagent »

Avec la signature la charte «OBJECTIF CO₂ : les transporteurs s'engagent » 16 entreprises de la région Centre-Val de Loire vont s'engager, sur une période de 3 ans, dans un plan d'actions concrètes et personnalisées destinées à réduire leurs émissions de CO₂ par diminution de leur consommation de carburant.

- **3 entreprises de Transport Routier de Voyageurs** : Transports MOREAU 36 à Le Blanc (36), EUROP Voyages 18 à Bourges (18) et LDT Transports et Voyages à La Châtre (36).
- **13 entreprises de Transport Routier de Marchandises** dont 4 en renouvellement :

AXEREAL à Olivet (45) GAP LOGISTIK Bike Eco à Pressigny-les-Pins (45) LESAGE Transports à Saint-Pierre-des-Corps (37) TLN Transports Laurent NAVARRE à Bracieux (41) TRANSECO à Fleury-les-Aubrais (45) PARSY Transports à Courville-sur-Eure (28) PRO à PRO Châlette à Châlette-sur-Loing (45) PRO à PRO Longueil à Longueil (60) Transports TENDRON à Amilly (45)	2ème engagement pour : Transports LE BERRE à Joué-lès-Tours (37) TLR - Transports Lucien ROBINET à Saran (45) 3ème engagement pour : TPO - PLUVIAUD Organisation à Déols (36) Transports Bruno ROBERT à Contres (41)
---	---

Ces 16 engagements mobilisent 1 063 conducteurs et 1 076 véhicules et vont permettre d'économiser sur 3 ans 958 338 litres de gazole et ainsi éviter le rejet de près de 3 045 tonnes de CO₂.

En région Centre-Val de Loire, **50 entreprises** se sont engagées à améliorer leur performance environnementale, 10 d'entre elles ont signé le renouvellement d'un 1^{er} engagement et 2 entreprises signent une 3ème charte. Elles représentent 2 994 véhicules et 3 171 conducteurs. En appliquant une méthodologie cohérente et fiable, cela signifie **une économie de 6,89 millions de litres de carburant, et 22 540 tonnes de CO₂**.

Élaborée par le ministère de la Transition Écologique et Solidaire et l'ADEME, en concertation avec les organisations professionnelles du transport routier, la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ : « Objectif CO₂ – les transporteurs s'engagent » s'inscrit dans une démarche de lutte contre le changement climatique et plus précisément de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Dans le cadre de la conférence internationale sur le climat (COP 21), la France s'est engagée à réduire les émissions de GES dans les transports de 29 % sur la période 2015-2028.

Cette démarche constitue le seul dispositif national offrant aux entreprises un cadre méthodologique les aidant à améliorer leur performance environnementale par la réduction de leur consommation de carburant.

Dans le domaine du transport routier de marchandises, la charte Objectif CO₂ s'adresse à toutes les entreprises qu'elles exercent une activité en compte propre ou pour compte d'autrui et quelle que soit leur taille.

Dans le domaine du transport de personnes, le périmètre de la charte Objectif CO₂, concerne uniquement les véhicules routiers de transport public collectif de voyageurs. La charte s'adresse ainsi aux Autorités Organisatrices de Transport (AOT) aux entreprises et régies de transport quelle que soit leur taille et leur activité.

L'objectif est de permettre d'initier ou de renforcer des actions concrètes en vue de diminuer la consommation de carburant des véhicules et par voie de conséquence les émissions de CO₂.

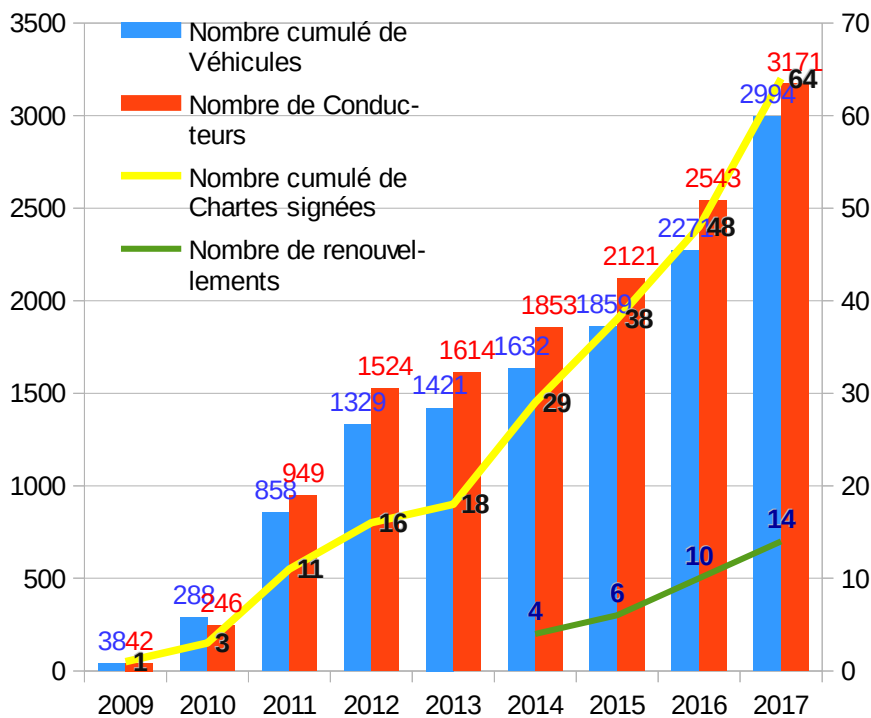


CONTACTS PRESSE

Renée CULLERIER / DREAL Centre – Val de Loire / Colette THEAS-DUHAMEL/Préfecture

Tél. : 02.36.17.41.27

Tél. :02.38.81.40.35



Graphique représentant le cumul de véhicules, conducteurs engagés et chartes signées

